Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260924-D074_26-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre 2026 à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 18 septembre 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Pierre-Paul AUBERTIN, Jean-Luc GUENNEC, Garance GUILLAUME, Jérôme HAYS, Perrine LALEOUSE, Soazig LANCO,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Mewen BAUCHY, Trestan BOYER, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Marianne LE POETVIN, Olivier LOREC, Charles ROUSSETTE, Soïc SALAÜN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Emmanuelle TYREL DE POIX, Francis VILLADIER

Était excusée et avait donné pouvoir : Marie-Aude THOMAS à Mewen BAUCHY

Était non excusée : Noëlle BONNARD

Secrétaire de séance : Catherine BARBOTIN

Nombre de conseillers en exercice : **23** Quorum : **12** Présents : **21** Représenté : **1** Votants : **22**

Délibération n° 074-26

FINANCES Budget Annexe PORT : Attribution du marché relatif à la « Maitrise d'œuvre pour la réfection, le confortement et l'adaptation du Quai Fouquet »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte engagée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection, au confortement et à l'adaptation du Quai Fouquet ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres ayant retenu l'offre de la société SETEC INTERNATIONAL comme offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de poursuivre les études et la mise en œuvre du projet de réfection, de confortement et d'adaptation du Quai Fouquet ;

Considérant que l'offre présentée par la société SETEC INTERNATIONAL a été classée en première position au regard des critères prévus par le règlement de la consultation ;

Considérant que six offres ont été reçues et analysées selon les critères prévus par le règlement de la consultation, à savoir la valeur technique pondérée à 60 % et le prix des prestations pondéré à 40 % ;

Considérant que SETEC INTERNATIONAL est classée en première position avec une note globale de 91,00/100, pour un montant de 240 851 € HT figurant à l'acte d'engagement ;

Considérant que la tranche ferme correspondant aux études est rémunérée à hauteur de 107 430 € HT et que la phase travaux est rémunérée par application d'un taux global de 2,96 % au montant HT des travaux validé à l'issue de la phase d'avant-projet définitif ;

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection, le confortement et l'adaptation du Quai Fouquet.**
- **D'attribuer le marché à la société SETEC INTERNATIONAL pour un montant de 240 851 € HT, soit 289 021,20 € TTC.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes, documents, avenants éventuels et pièces administratives nécessaires à son exécution.**
- **De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe du Port, sur les crédits ouverts à cet effet.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20260924-D074_26-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)